

Commune d'ALLEMONT
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE
(hors zones inondables par l'Eau d'Olle et la Romanche)
(sur fond topographique)

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
Zones d'interdictions	I*, i1* : inondation en pied de versant
Zones de projet possible sous maîtrise collective	M, m : marçages
Zones de contraintes faibles	R, r1, t2 : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
Zones sans contrainte spécifique	V, v : ravinnements et ruissellements sur versant
	G, g1, g2 : glissements de terrain
	P, p1, p2 : chutes de pierres
	A, As, a : avalanches

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé et suffosion : voir encart au 1/25 000

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

- * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
- ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

--- Limite du zonage réglementaire présentée sur fond cadastral au 1/5000
- - - Limite de la zone d'étude

Réalisation : RTM38
Edition : ALP'GEORISQUES
Etabli le : Mars 2004
Modifié le :
Echelle : 1/10000

